

## LE SINGLE MARKET ACT

...ou, en Français : « *le Nouvel acte pour le marché unique* »...

Doit-on n'y voir qu'une preuve de plus de la suprématie grandissante de la langue de Shakespeare ou, plus significativement, une référence politico-culturelle ? Toujours-est-il que c'est en anglais que la Commission européenne a choisi de nommer le plan de relance du marché intérieur, élaboré par le français Michel BARNIER.

Présenté comme l'une des clés du succès de la stratégie **Europe 2020** adoptée par les 27 en juin dernier, ce plan doit permettre de mettre en place, selon les termes de la Commission, « *une économie sociale de marché fortement compétitive* » en s'appuyant sur les quatre libertés de circulation (biens, services, personnes et capital) du marché unique, qui constituent « *l'un des principaux avantages compétitifs de l'Europe* ».

Parmi les 51 actions-clé listées dans un projet de communication révélé par EurActiv.fr, certaines sont déjà engagées, comme la création d'un brevet européen, le statut de société privée européenne ou encore la directive sur les droits des patients transfrontaliers ; les autres devront faire l'objet de propositions d'ici 2012.

Si les entreprises (notamment les PME) et les citoyens (en tant que consommateurs) constituent les deux cibles de ce plan, le projet propose également de renforcer la gouvernance du marché intérieur, jugée insuffisante actuellement. Un moyen de faire pression sur les Etats membres, pas toujours très zélés dans l'application des règles communautaires...

Alain MARTY

Centre d'Information Europe Direct